



Inégalités professionnelles



Culture générale
INÉGALITÉS



ARTICLE 23

DROIT AU TRAVAIL ET À UN SALAIRE ÉQUITABLE

- « Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage. »
- « Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal (...) »

DÉCLARATION UNIVERSELLE

DES DROITS DE L'HOMME (DUDH), 1948.

DESCRIPTION

Pour de nombreuses personnes qui apprennent une profession, le salaire est un thème important. Dans cette unité d'enseignement, les élèves se réfèrent à leur cadre de vie pour comparer les salaires dans leurs branches respectives, ce qui leur permet de constater les différences.

« J'ai créé cette activité en relation avec le thème « salaire ». »

Tvrtko Brzović, Enseignant de culture générale dans une école professionnelle

LIEN AVEC LE PLAN D'ÉTUDES CADRE

FORMATION PROFESSIONNELLE. La formation professionnelle vise, parmi ses objectifs généraux, à promouvoir des compétences dans les domaines social, éthique et juridique. Cette activité développe chez les élèves les aspects d'identité et de socialisation, contenus dans le plan d'études cadre. Ils reconnaissent « les choix personnels aptes à renforcer leur rôle de femme ou d'homme dans la société, et les mettent en discussion par la comparaison avec d'autres choix possibles ».

Cette formation vise aussi au développement des compétences éthiques des élèves qui « participent activement à la négociation et à la défense de décisions morales. (Ils/elles) confrontent leurs propres représentations à celles de la morale traditionnelle. (Ils/elles) savent aussi partager leurs convictions morales et les développer par une argumentation au contact de personnes disposant d'autres convictions et principes éthiques. » Les élèves approfondissent leurs compétences politiques afin que « les décisions ne soient pas passivement acceptées des citoyen·ne·s, mais qu'elles soient prises après les avoir impliqu·e·s dans le processus d'élaboration ». Des compétences juridiques sont également développées, dans la mesure où ils/elles apprennent que « le droit règle les rapports des individus entre eux, des individus avec l'État dans lequel ils vivent, ainsi que des États entre eux. »

→ OFFT. Formation professionnelle: Plan d'études cadre pour l'enseignement de la culture générale, p. 11-13 et 15-16.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

MATIÈRE : Culture générale

NIVEAU : 15 – 20 ans, 1^{ère} à 4^{ème} année d'apprentissage

DURÉE : 90 minutes

FORME : Travail de classe & et travail de partenariat

UNE INITIATIVE DE :

**AMNESTY
INTERNATIONAL**





Examiner les inégalités dans sa profession et dans d'autres



OBJECTIFS :

- ≈ Les élèves savent reconnaître que les conditions d'emploi entre hommes et femmes sont différentes au sein de leur profession et d'autres professions.
- ≈ Les élèves connaissent les articles 2 (interdiction de toute discrimination) et 23 (droit au travail) de la DUDH.
- ≈ Les élèves sont en mesure d'identifier des différences dans un tableau.

DURÉE : 90 minutes

MATÉRIEL : Fiche didactique « Professions sous la loupe », fiche didactique « Mes solutions vers plus d'équité ! », feuilles A3, accès Internet, Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH).

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

1. L'enseignant-e introduit brièvement l'exercice avec les articles 2 (interdiction de toute discrimination) et 23 (droit au travail et à un salaire équitable) de la DUDH. (5 minutes)
2. Les élèves examinent, à l'aide de la fiche didactique « Professions sous la loupe », les conditions d'emploi dans la profession de chacun-e, en groupes de deux, et dans une autre profession (en groupes de trois). Questions à aborder : Où ai-je pu reconnaître des différences dans les conditions d'emploi ? Que disent les Conventions collectives de travail (CCT), la pratique ? Quels groupes de personnes sont désavantagés ? Les recherches se déroulent sur internet et les différences sont notées dans des tableaux qui figurent dans la fiche « Professions sous la loupe ». (40 minutes)
3. Les élèves, par groupes de deux, présentent leurs résultats à la classe. Tout le monde note les inégalités sur sa fiche didactique « Mes solutions vers plus d'équité ! ». Les élèves reconnaissent que les inégalités lors d'un entretien d'embauche sont contraires à la DUDH, en l'occurrence à l'interdiction de toute discrimination (article 2) et au droit au travail (article 23). (20 minutes)
4. Les élèves créent des groupes de quatre et notent trois propositions de solution sur la fiche didactique « Mes solutions vers plus d'équité ! », dans le but d'éliminer toute forme d'inégalité de la surface du globe. (10 minutes)
5. Les propositions de solution sont affichées et discutées en plénum. Une conclusion commune est adoptée et notée. (15 minutes)

RÉFÉRENCES ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- ≈ AMNESTY INTERNATIONAL SUISSE : Déclaration universelle des droits de l'homme [en ligne]. Disponible sur : www.amnesty.ch/fr/themes/droitshumains/declaration-des-droits-de-l-homme
- ≈ AMNESTY INTERNATIONAL SUISSE : Droits humains. [en ligne]. Disponible sur : www.amnesty.ch/fr/themes/droitshumains/introduction-aux-droits-humains
- ≈ Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité entre femmes et hommes (CSDE) : L'égalité femmes-hommes ancrée dans la loi [en ligne]. Disponible sur : www.leg.ch
- ≈ UNIA Suisse : Égalité salariale maintenant ! [en ligne]. Disponible sur : www.unia.ch/fr/monde-du-travail/de-a-a-z/egalite-salariale



Professions sous la loupe



Vous accomplissez un apprentissage de :

_____ .

Votre profession est organisée au sein de l'association professionnelle :

_____ .

Les conditions d'emploi dans votre groupe professionnel dépendent de différents facteurs. Bénéficiez-vous d'une Convention collective de travail dans votre domaine d'activité? Même si tel est le cas, est-ce que des différences peuvent toujours survenir à l'embauche? Celles-ci peuvent concerner le salaire, des différences de traitement entre les sexes ou encore d'autres domaines.

TÂCHE 1 : Cherchez sur internet

(votre branche : _____ .ch) des informations sur les conditions d'emploi à l'issue de l'apprentissage. Notez dans le tableau dans quels domaines vous trouvez des conditions différentes par type de personnes employé.

TÂCHE 2 : Choisissez trois professions dans une autre branche. Cherchez également des informations sur les conditions d'emploi au sein de ces professions. Là aussi, notez les situations où des différences peuvent apparaître.

LES QUESTIONS SUIVANTES PEUVENT VOUS AIDER DANS VOS RECHERCHES :

- ≈ Où ai-je reconnu des différences dans les conditions d'engagement?
- ≈ Que dit la CCT, qu'en est-il dans la pratique?
- ≈ Quels groupes de personnes sont désavantagés?

	DIFFÉRENCES	DESCRIPTION
Ma profession		
1 ^{ère} profession		
2 ^{ème} profession		
3 ^{ème} profession		



Mes solutions vers plus d'équité!



TÂCHE 1 : Vous avez examiné attentivement les conditions d'emploi dans votre profession et dans d'autres et noté des différences. Réunissez vos observations concernant les différentes professions. Notez-les dans le tableau ci-dessous.

TÂCHE 2 : En groupes de deux et à l'aide de votre liste d'observations, réfléchissez à comment il est possible de lutter contre ces inégalités. Munissez-vous de feuilles A3 et formulez 2 à 3 propositions de solution. Affichez enfin vos propositions de solution définitives au tableau noir.

PROFESSIONS

DIFFÉRENCES

